

CONVENTION DE PRET DE L'EXPOSITION

Cartograph(i)es en Périgord

Entre

Archives départementales de la Dordogne
9 rue Littré
24000 Périgueux
représenté par le directeur

et _____

représenté par _____

Il a été convenu :

Art.1. Objet – contenu

Les Archives départementales de la Dordogne mettent à la disposition de :

Une exposition : Cartograph(i)es en Périgord

.

Composée de :

- 18 panneaux rigides autoportés (210 x 75 cm).

Détail :

- 1 – panneau de présentation
- 2 - Eléments cartographiques avant la fin du XVIe siècle. Des tentatives.
- 3 - Jean Tarde. Cartographie, humanisme et religion. Un précurseur.
- 4 - Pendant un siècle, une série de cartes des deux évêchés périgourdins. Des cartes très catholiques.
- 5 - Cartographie militaire. Les plans de ville. Des cartes pour la guerre.
- 6 - Les brèves représentations cartographiques d'une province. L'ancien comté de Périgord.
- 7 - Les cartes de Guyenne. Des cartes pour assujettir.
- 8 - Les travaux de Cassini et de Belleyne en Périgord. Des cartes pour décrire.
- 9 - Pierre de Belleyne, grand cartographie périgourdin.
- 10 - Des plans terriers seigneuriaux aux plans cadastraux. Cartes et propriété foncière.
- 11 - Routes, chemins, Pont et Chaussées. Des cartes pour se déplacer.
- 12 - Hydrographie et cartographie, aménagements et utopie. Des cartes pour naviguer.
- 13 - Jalons de l'essor du réseau ferroviaire périgourdin. Des cartes pour aménager.
- 14 - L'aventure de la carte géologique en Dordogne. Des cartes pour prospecter.
- 15 - Cartographie administrative et statistique du département de la Dordogne. Des cartes pour administrer.
- 16 - Cartographie, patrimoine et tourisme. Des cartes pour promouvoir.
- 17 - La timide carte didactique. Des cartes pour enseigner.

18 - Dordogne et cartes topographiques nationales jusqu'au XXe siècle. Des cartes pour représenter le réel.

- 1 ouvrage-catalogue de 136 pages rédigé par Remy Durrens : *Cartograph(i)es en Périgord. Histoire de la représentation d'un territoire, du XVIe siècle à nos jours.*

Art. 2. Lieu d'exposition et durée du prêt

L'exposition est prêtée pour être présentée à _____

Du _____ au _____ inclus.

Art. 3. Transport

L'organisateur prend en charge le transport (aller et retour), l'installation et le démontage de l'exposition.

L'installation doit nécessairement être faite avec des gants propres. Toute détérioration entraînera le remplacement de l'élément détérioré, selon le coût estimé (voir l'article 4).

Art. 4. Valeur et conditions du prêt

L'exposition est prêtée gracieusement, mais l'organisateur doit l'assurer (assurance dite clou-à-clou) sur la base d'un montant global et maximal de :

18 panneaux à 136 TTC l'un, soit un total de **2448 euro**.

L'attestation d'assurance doit être fournie au plus tard lors de l'enlèvement.

Art. 5. Conditions de restitution

Un constat et vérification du bon état matériel de chaque élément de l'exposition sera effectué lors de la prise en charge de l'exposition puis à sa restitution. Les dommages seront facturés à hauteur du montant de leur remplacement.

Art. 6. Mentions obligatoires

La mention des **Archives départementales de la Dordogne** devra apparaître clairement dans l'exposition, ainsi que dans la publicité qui pourra l'entourer.

Fait en deux exemplaires, à Périgueux le _____

Pour les Archives départementales de la Dordogne

pour l'emprunteur